



**COMMUNE DE GROISY
(Haute-Savoie)**

ARRETE N° 2026AC-077

**Portant réglementation de la circulation
sur la Route de la Fillière**

Le Maire de la commune de Groisy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R.411.25,

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

Vu la demande de l'entreprise CONSTRUCTEL - 23 Rue des Arolles - 73540 LA BATHIE en date du 24/08/2026,

Considérant que dans le cadre des travaux de remplacement de poteau pour le compte d'ORANGE sur le domaine public, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1

En raison des travaux susvisés, la circulation des véhicules sera réglementée **1 journée sur la période du mardi 15 au vendredi 25 septembre 2026.**

Article 2

Sur la période énoncée à l'article 1, la circulation des véhicules sur la route de la fillière, sera réglée par alternat par panneaux B15-C18. La chaussée sera rétrécie à 3.0m minimum. La zone de chantier sera règlementée à 30km/h. Cette réglementation s'appliquera ponctuellement au droit et à l'avancement du chantier. L'accès des riverains sera maintenu pendant toute la durée des travaux.

Article 3

La pré signalisation réglementaire, ainsi que la signalisation seront assurées par l'entreprise en accord avec les services Techniques Municipaux.

Article 4

Tout accident ou incident survenant à cause ou à l'occasion des travaux relèvera de la responsabilité des entreprises mandatées, dans la mesure où la signalisation dudit chantier viendrait à se trouver défectueuse ou incomplète.

Article 5

1. Madame la Directrice Générale des Services,
 2. Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,
 3. Monsieur le Directeur de l'entreprise CONSTRUCTEL - 23 Rue des Arolles - 73540 LA BATHIE,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
1. Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Groisy,
 2. Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie,
 3. Monsieur le Chef de Centre des sapeurs-pompiers de Groisy-Thorens,
 4. Monsieur le Directeur de l'entreprise CONSTRUCTEL - 23 Rue des Arolles - 73540 LA BATHIE,

Fait à Groisy, le 15 septembre 2026

Par délégation du Maire,

Le Maire Adjoint,

Matthew FOURNET

Acte certifié exécutoire :

Publié et/ou notifié le : **5 SEP. 2026**

